

Du coût actuel de la vie

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **25 (1937)**

Heft 510

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-262797>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Propagande...

Depuis quelques jours, l'on peut voir, au coin d'une des artères les plus animées de Genève, le boulevard Georges-Favon, une arcade égayée d'inscriptions, d'affiches multicolores, et d'une fort intéressante carte en couleur de l'Europe, qui indique clairement les pays où les femmes votent. A l'intérieur des brochures des publications, d'autres affiches illustrées, mais aussi des fauteuils, un tapis, des fleurs, et d'aimables féministes qui tricotent durant les rares moments de loisir que leur laisse leur activité de propagande...

Car le moyen est magnifique pour attirer l'attention du public et d'intéresser à notre cause « l'homme de la rue ». Constamment, en effet l'on voit s'arrêter devant la carte suffragiste ou le texte de telle proclamation, un homme la pipe aux dents, une femme avec son filet à provisions, un jeune couple, qui rit en se poussant du coude, une élégante en fourrure, un flâneur endimanché : vite l'une des suffragistes de service s'approche de la porte, pose une question, engage la conversation, tous les membres curieux du groupe rassemblés par le hasard, entrent dans le magasin, signent les listes qu'on leur présente, parfois même en emportant pour les faire signer à leur tour, et partent une brochure ou un tract à la main — si ils ne laissent pas cent sous sur la table pour aider à couvrir les frais de cette campagne, comme veulent absolument le faire l'autre jour une dame déléguée et spontané-

ment entrée pour nous donner sa signature! Cette arcade sera ouverte durant tout le mois de novembre. Que nos amis souhaitent le soleil, qui, bien davantage que les averse de ces jours derniers, donne aux passants le goût de la marche lente et leur inspire le désir, une fois leur œil attiré par la couleur d'une affiche, ou la ligne d'un dessin, de s'arrêter, et de réfléchir à ce que nous demandons.

* * *

De son côté, et pendant la « Semaine de la Paix » (du 7 au 14 novembre) la branche genevoise du R. U. P. (Rassemblement universel pour la paix) a adopté la même méthode de propagande pour faire connaître son travail. Plus heureux que les suffragistes, elle a obtenu gratuitement l'usage d'un magnifique local, en plein centre (place Longemalle) avec un premier étage une vaste salle qui se prêtera admirablement à des expositions des différents groupements suffragistes, voire même à des réunions et de brèves causeries sur les faits politiques de la journée.

La aussi, vont tous nos vœux de plein succès. Car, nous l'avons écrit ici même, et nous croyons utile de le répéter, le temps de la propagande abstraite et théorique dans les Comités est passé. Ce qu'il faut maintenant, c'est le contact avec tous ceux qui passent, avec les indifférents qu'il faut intéresser, avec les adversaires qu'il faut convaincre, — et aussi avec les amis inconnus qu'il faut grouper.

M. F.

Le programme de ces dix conférences avait été fort bien établi, de façon à poser d'abord les principes généraux sur une base très large, puis à étudier les divers aspects de façon plus spécialisée. C'est pourquoi, dès le premier jour, et après l'allocation d'ouverture faite au nom du gouvernement par M. le conseiller d'Etat Paul Balmer, M. le professeur Malche, conseiller aux Etats, évoqua dans une vaste fresque largement brochée les problèmes qui se posent, montrant comment un des résultats de l'évolution sociale a été de profondément modifier la famille, comment, de ce fait d'autres organismes (associations privées, pouvoirs publics) se sont trouvés obligés de se substituer à elle, et comment il serait souhaitable qu'une collaboration s'établisse entre ces divers éléments: toutes questions auxquelles ces conférences suivantes devraient répondre. Ces problèmes, M. Paul Chaponnière, homme de lettres, les analysa à son tour du point de vue psychologique, se plaçant alternativement, et cela aussi bien par l'expression mimée que par le fond de sa spirituelle conférence *D'une génération à l'autre*, tantôt du côté de la jeunesse, tantôt de celui des parents. Quelques-uns de ses affirmations soulevèrent ensuite, au cours de la cordiale réception offerte pour clôturer cette après-midi officielle, d'intéressantes discussions parmi les participants: la jeunesse de nos jours est-elle plus heureuse que celle de la génération précédente? est-elle plus active? plus laborieuse? Oui, dit M. Chaponnière. Non, répondent d'autres, et chacun de citer des exemples, d'évoquer ses souvenirs, d'avancer des comparaisons... Mais après tout, ceci n'est-il pas trop essentiellement subjectif pour qu'il soit possible de généraliser?...

Le rôle et le mécanisme de l'hérité par la famille: et ce fut le sujet d'une belle conférence scientifique, dite avec toute l'autorité, la clarté et l'éloquence qui sont le fait du Dr. Du Bois, pro-

fesseur à l'Université. La protection de la famille par le droit: et M. le professeur Albert Richard développa d'abord avec toute la compétence qu'on lui connaît l'évolution juridique de la notion de famille; puis, s'attachant au statut juridique de la famille chez nous, analysa les principales dispositions du droit civil (mariage, régimes matrimoniaux, puissance paternelle, enfant illégitime, divorce, abandon de famille, etc.), du droit pénal (abandon de famille, adultère, bigamie, incestes), des dispositions administratives (dégrèvements fiscaux) qui touchent à la famille. Relevons ici que, au cours de la discussion qui suivit cet intéressant exposé, il fut rappelé ce que nous ne cessons de répéter, c'est que les mesures soi-disant prises pour protéger la famille en interdisant aux femmes mariées de travailler, tendent au contraire à la ruiner, en ouvrant la porte à l'union libre! La santé morale de la famille: vu l'importance du sujet, il avait été demandé à M. le pasteur Aug. Lemaître de parler, non seulement pour les participants au cours, mais aussi pour le grand public à la Salle Centrale, et nous eûmes là le privilège d'un bel exposé — d'une belle prédication, allions-nous dire, vu l'inspiration qui l'anima de la conception chrétienne de la vie, du sens chrétien de la responsabilité, de l'autorité, de la discipline, de l'amour... Remercions aussi ici, M. Lemaître de ses vigoureuses affirmations en faveur du suffrage féminin, comme d'un des éléments, dont il faut souhaiter la triomphe pour la santé morale de l'enfant et de la famille.

E. Go.

(Le deuxième article au prochain numéro).

Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés.



Publications reçues

G.-R. DE BEER: *Madame Roland, Voyage en Suisse, 1787*. Editions de la Baconnière, Neuchâtel; 24 fr. franc.

M. G.-R. de Beer, professeur à Oxford, mais habitant aussi fréquemment la Suisse que l'Angleterre, vient de publier la seule édition complète du *Voyage en Suisse* de Mme Roland, écrit uniquement pour l'instruction d'Eudora, la fille de la célèbre Egrérie politique. Le premier manuscrit, sans nom d'auteur, ne parut que tronqué.

Or donc, partis de Paris le 17 juillet 1787, Mme Roland, son mari, sa fille Eudora et son beau-frère curé, arrivèrent à Genève. Notons en passant ces quelques lignes qui durent beaucoup

édifier Eudora, et qui prennent leur piquant du fait que l'écrivain vécut sa vie tout ailleurs que « sous un voile ». « Heureuses de pouvoir s'instruire, dit Mme Roland, les femmes ne sont pas tentées à communiquer ce qu'elles acquièrent. Que pourraient-elles dire que d'autres ne sussent mieux qu'elles? Leur sexe et leurs devoirs les retiennent également sous un voile, où elles trouvent plus sûrement le bonheur qu'au milieu des illusions qui les portent à se montrer. »

Tout à Genève enchante notre voyageuse: le lac, les habitations délicieuses de ses rives, rappelant le confort anglais, l'amphithéâtre du Jura, les montagnes, leurs neiges et leurs glaciers. « Quant à la cité dont Voltaire disait autrefois que la ville de Calvin était devenue la ville de Socrate, et que ses habitants étaient un peuple de sages, elle est bien changée sous ce rapport. Le peuple actif, industriel, n'est plus qu'un composé d'ouvriers et de marchands entre lesquels la fortune seule mettra des différences. »

Genève paraît à Mme Roland n'avoir point de caractère distinctif: « elle n'est déjà plus rien pour la liberté... les privilèges des bourgeois ne sont qu'une ombre... » La société lui paraît plaisante, les hommes sont généralement instruits. Les femmes « sont communément blanches, un peu pâles », vivent beaucoup en compagnie des hommes, désirent plaire et s'occupent à y parvenir. La ville lui plaît, bien qu'irrégulièrement bâtie, et bien que les entrées des maisons soient trop petites. Mme Roland la quitte pour le pays de « Vaux », qui l'enchantait moins: à Clarens, elle ne voit que des cabanes, le château de Chillon est triste, Lausanne a des rues fort en pente, peu larges, mal alignées, mal pavées, des maisons

communes et passablement bâties. L'heureuse situation de Lausanne rachète ces inconvénients, ainsi que la bonne société où « les spéculations du négoce n'ont pas étouffé les semences de la délicatesse et du goût. On est honnête à Lausanne par instinct, par volupté peut-être. » Mais les Lausannois ont le goût du gros jeu, « qui sape insensiblement les bases de cette félicité ».

Voici Berne, ses fontaines, ses arcades, ses femmes « trop robustes pour les grâces et évoquant le rosbif des Anglais pour les estomacs à toute épreuve ». Voici l'Oberland, puis Schaffhouse, Bâle qui ne comptait alors que quinze mille habitants. Mme Roland note que les lois somptuaires existent partout en Suisse, mais avec des modifications. A Berne, elles sont combattues par le goût très répandu du luxe; à Zurich, plus austères, elles interdisent l'usage des voitures dans la ville à tout autre qu'aux étrangers; à Bâle, elles permettent les équipages, elles laissent toute liberté sur le nombre des domestiques, mais elles défendent de faire monter de ceux-ci derrière les carrosses.

Le récit de voyage que nous venons de résumer *grosso modo* évoque dans sa banalité et sa monotonie le charme des époques où l'on avait le temps de regarder autour de soi. Les grandes effusions, les exaltations, les débauches d'épithètes laudatives n'y abondent point, car, contrairement à la mode de son temps influencée par Jean-Jacques, Mme Roland n'est point sentimentale. Elle était avant tout une femme de tête. A l'heure où elle écrit le livre destiné à conserver aux souvenirs d'Eudora toute leur clarté, on commençait à peine à faire des voyages, surtout dans les montagnes, objets d'une sainte terreur.

pour les humbles et de désintéressement. L'exercice de la médecine n'était pas pour elle une affaire, mais une vocation. Sa nombreuse clientèle appartenait à tous les milieux.

La foule de ses patients venus à l'église russe, le jour de ses obsèques, montre le vide que laisse son départ. Ce fut pendant 2 heures d'horloge, que, profondément émus, tous assistèrent à un service divin célébré dans une langue étrangère à la plupart et dont beaucoup ne comprenaient pas les symboles, mais surent apprécier l'apaisement dispensé par des chœurs magnifiques. Sur la tombe, ce fut un médecin de Lausanne, le Dr Bonjour, qui rappela avec émotion la belle carrière que, pendant plus de 35 ans, le Dr Sophie de Patton remplissait à Genève, ville où elle avait fait ses études sous la direction des professeurs Alcide Jentzer et Girard et à laquelle elle était très attachée.

Profonde est la reconnaissance que gardent au Dr de Patton ceux qui ont bénéficié de ses soins éclairés et dévoués.

Nelly SCHREIBER-FAVRE, av.

Les femmes et l'Eglise

Dans sa séance du 27 octobre, le Synode de l'Eglise nationale évangélique réformée du Canton de Vaud a décidé, sans discussion, à l'unanimité moins quatre voix (dont deux habitants d'Yverdon, citadelle de l'antiféminisme) de mettre à l'ordre du jour des assemblées de paroisse de 1938 la question de l'éligibilité des femmes dans les conseils ecclésiastiques.

M. G. Chamorel, président de la Commission synodale, a souligné que l'on ne devait pas ignorer la part importante prise par les femmes à la vie de l'Eglise et que cette étude était un geste de déférence à l'égard de la Fédération des Unions de Femmes du canton, qui a pris cette initiative, et des dix associations féminines vaudoises qui ont signé une lettre dans ce sens.

On se rappelle que la question a déjà été discutée en 1922 et résolue par la négative à la suite d'un plébiscite officieux qui avait été fort mal organisé et même saboté par certaines autorités communales.

S. B.

Du coût actuel de la vie

Nous empruntons les détails suggestifs qui suivent à la conférence récemment faite à l'Assemblée générale de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses à Bâle par Mme Schönauer-Regenass, membre de la Commission fédérale de contrôle des prix. (Réd.)

Un an ayant passé depuis la dévaluation, il est utile de jeter un regard en arrière pour se rendre compte du cours des prix durant toute cette période.

Lors de l'arrêt du Conseil Fédéral du 26 septembre 1936, toute majoration des prix sur les marchandises, sur les tarifs du gaz et de l'électricité, de l'hôtellerie, des loyers, etc. fut interdite. Mais en ce qui concerne le commerce, des autorisations de majoration de prix furent bien vite accordées, en raison de la hausse des prix sur le marché mondial survenue en même temps que la dévaluation. Toutefois, pour toute majoration, il fallait une autorisation de l'Office fédéral de con-

La préface de M. de Beer est fort instructive à cet égard en nous donnant un aperçu des débuts touristiques féminins dans les Alpes, où les pires aventures arrivaient à ces dames mal équipées, non entraînées, mais ne doutant de rien, naturellement. Des détails sont donnés sur les gîtes d'alors par les relations des voyageuses. Ajoutons que huit reproductions hors-texte agrémentent le récit de Mme Roland, que nous recommandons sincèrement à celles qui aiment se pencher sur le passé de notre pays.

JEANNE VUILLIOMENET.

Annuaire des femmes suisses. XVII^{me} volume, de 122 pages illustré. K. J. Wyss, éditeur, Berne. Prix: 1 fr. 80.

L'annuaire pour 1938 *Jahrbuch der Schweizer-frauen*, publié uniquement en langue allemande et édité en collaboration avec l'Alliance de Sociétés féminines suisses, vient de sortir de presse.

Quatorze articles dus à des plumes bien diverses présentent intelligemment les facettes de l'activité féminine intellectuelle en Suisse: tour à tour sont étudiés l'éducation, l'école, l'aide due au développement d'une pensée vraiment démocratique, la compréhension entre gens de points de vue différents, la presse, la littérature, le théâtre, l'art, la radio, le cinéma, le développement du sentiment patriotique chez les Suisses hors du pays, les milieux campagnards féminins et le mouvement des éclairés. Autant de moyens propres à assurer notre défense contre tout ce qui menace l'intégrité spirituelle du pays.

Nous avons trouvé avec grand plaisir dans l'Annuaire des pages consacrées à l'intéressante romancière et poète, Cécile Lauber: une esquisse

trôle, et les stocks devaient être vendus à l'ancien prix. Or, ces stocks diminuant rapidement, de nouveaux achats doivent être faits si bien que les commerçants obtiennent l'autorisation d'établir leurs calculs suivant une marge tenant compte d'un certain pourcentage, le lait, les produits laitiers, le pain, les produits farineux, la viande et la charcuterie étant exceptés.

Quel est actuellement le taux du renchérissement du coût de la vie?

Constatons qu'il est inférieur à ce qui avait été prévu l'automne dernier, l'Office fédéral ayant édicté des ordonnances très-sévères, les droits d'entrées ayant été abaissés et des subsides alloués pour remédier à la situation. Si bien que d'après l'indice suisse du coût de la vie, ce renchérissement est de 5,4 %. Mais nous, les ménagères, estimons qu'en réalité, il est supérieur à ce chiffre — et M. le conseiller fédéral Obrecht l'a aussi reconnu — et surtout sensible pour l'alimentation et les denrées de première nécessité. C'est pourquoi les revenus de milliers de personnes ne suffisent plus à leur procurer ces produits, alors que l'achat d'autres produits, dont le coût est moins élevé, n'est pas en ligne de compte pour elles. Et c'est pourquoi le renchérissement de la vie pèse plus lourdement sur les classes justement les moins aisées.

Ce renchérissement est de 10 % sur le pain complet; de 58 % sur la farine mi-blanche; de 43 % sur les pâtes le meilleur marché; sur l'avoine: 8,7 %; l'orge: 20 %; la se moule: 44 %; le maïs: 8,3 %; le lait: 3,2 %; le beurre: de 5,5 à 7,5 %; le fromage: 11,5 %; l'huile d'arachide: 7,6 %; l'huile d'olive: 57 %; la graisse de coco: 7,1 %; le café: 8,3 %; le sucre: 10 %; la viande de bœuf: 3,2 %; de veau: 7,5 %; le porc: 11 %.

Pour les combustibles: charbon belge: 17 %; coke: 35 % briquettes: 25,5 %; bois de hêtre: 6,7 %.

Pour les étoffes: 8 % (au minimum); les tissus de coton: 20 à 30 %; les tissus de laine: 20 %; les chaussures: 10 à 15 %, suivant la qualité.¹

Aux observations formulées dans les pétitions de l'Alliance et d'autres organisations féminines suisses à ce sujet, l'on peut ajouter les observations suivantes:

Depuis qu'a été réduit de 2 centimes le prix du pain complet, il existe ainsi une espèce de pain dont le prix n'est pas trop élevé. Malheureusement, la consommation de ce pain est tombée à 22 % de l'ensemble de la consommation du pain, si bien que nous autres femmes devrions faire un effort pour qu'augmente la consommation de ce pain parfaitement hygiénique.

En ce qui concerne le lait, l'espoir subsiste de pouvoir, en organisant rationnellement la vente, abaisser le prix d'un centime au moins. Le prix des pâtes le meilleur marché est de 66 centimes le kilogramme, ce qui implique une baisse de 5 centimes par kilogramme. En revanche la hausse des prix de la viande de boucherie (veau) et du porc (20 et 10 centimes la livre) provient partiellement du fait que le prix du bétail de boucherie du pays augmente constamment.

¹ Ces chiffres sont extraits de la statistique officielle d'août pour le canton de Bâle-Ville. Sont-ils les mêmes pour d'autres cantons, et d'autres villes? (Red.).

biographique, des réflexions de l'écrivain sur son travail, et la première nouvelle publiée par elle en 1911: *Die Weggisfrau*. La poétesse lucernoise a célébré cette année-ci son cinquantième anniversaire.

Dans la chronique du mouvement féministe — de l'été 1936 à l'été 1937 — M^{me} Debrüt-Vogel reprend les événements grands et petits et les préoccupations de notre monde suffragiste et cette revue à vol d'oiseau est d'un intérêt puissant.

Plus loin, des hommes, professeurs, journalistes, etc., ont la parole et nous dévoilent leurs pensées sur le rôle de la femme dans la vie publique, alors que des jeunes de milieux variés s'étonnent des obstacles que rencontrent aujourd'hui les revendications suffragistes. Je crains qu'ils ne soient longtemps encore étonnés et déconcertés.

Voici les pages que M^{me} Vischer-Alioth consacre à la chronique internationale. Presque partout les mêmes préoccupations: défense du droit des femmes au travail, problèmes sociaux et moraux, succès obtenus en divers pays, femmes membres du gouvernement — pas longtemps, hélas — déléguées de leurs pays à la Société des Nations, femmes ambassadrices ou consulats, etc. Collaboration féminine dans tous les domaines, travail énorme dans les Congrès, préoccupations pacifistes, et beaucoup d'autres preuves de l'inaltérable activité de la femme d'où qu'elle vienne, où qu'elle réside, pour le meilleur être de la Société et de la famille.

L'*Annuaire* consacre un article à la nouvelle maison pour femmes seules, qui s'est ouverte à Bâle, à l'enseigne *Zum neuen Singer*. Elle compte



Le statut de la femme indigène

(Suite)¹

Recommandations

Il semble donc que le Congo belge soit le seul district où l'on ait fait des efforts vraiment énergiques pour abolir le fléau de la polygamie. Cet exemple dans l'encouragement du mariage monogame mériterait d'être suivi par d'autres territoires. Même là, cependant, la dot reste un lien inhumain approuvé par l'administration européenne. Il semble préférable de ne pas mettre d'impôt sur les femmes supplémentaires, car cette mesure tend à inscrire la polygamie dans la législation, ce qui semble indiquer la tolérance. Il serait extrêmement utile que le Gouvernement donnât la préférence aux fonctionnaires et employés indigènes monogames et qu'il y eût, universellement applicable, une ordonnance relative au mariage chrétien reconnaissant toujours les droits et obligations des chrétiens.

Situation des veuves

Un facteur qui ajoute à la difficulté de renoncer à la polygamie est l'habitude presque universelle d'hériter les veuves. A la mort de son mari, la veuve, avec les enfants, le bétail et le reste des biens du mari, passe à l'héritier de celui-ci; généralement le frère, parfois le fils d'une autre femme. Cet héritier pourra la garder ou disposer d'elle comme il le jugera bon, la mariant à un autre dont il recevra une dot. Un homme peut laisser plusieurs veuves, qui seront réparties entre différents membres de la famille; de son mari (A. O. F., Soudan). Les enfants appartiennent à la famille du mari, à moins que la lignée ne soit déterminée par l'ascendance maternelle auquel cas ils appartiennent à la famille de la mère (Côte de l'Or, Rhodésie du Nord, Gabon). Il est vrai de dire que, dans le passé, les hommes de la famille ont été astreints à entretenir la femme et ses enfants et à s'occuper d'eux, et

¹ Voir le précédent numéro du *Mouvement*.

Le fort renchérissement du prix du combustible constitue actuellement la plus lourde charge pour beaucoup. Il est malheureusement très difficile de remédier à la situation des petits consommateurs, qui, ne pouvant pas, comme d'autres, faire leur provision d'hiver dès le mois de juin, faute d'avance suffisante d'argent, doivent de ce fait, non seulement supporter la différence entre les prix d'hiver et d'été, mais doivent encore payer un supplément élevé pour le coke (en juin, la hausse des prix de combustible était de moins de 7 fr. par 100 kg, alors qu'elle est maintenant de 8 fr.).

Vu la situation politique mondiale, il est difficile de faire des prévisions sur le taux du coût de la vie durant les prochains mois. Le niveau le plus élevé semble avoir été at-

cette obligation fait partie du système familial étroit de l'indigène africain.

Dans beaucoup de districts, la femme est virtuellement libre de retourner dans sa propre famille ou de se remarier comme elle le voudra, mais cette liberté est presque toujours conditionnée par une restitution obligatoire de la dot à l'héritier, ainsi que l'abandon qu'elle doit lui faire de ses enfants (après leurs premières années). Sa famille à elle ne désire naturellement pas effectuer ce remboursement et, lorsqu'il s'agit d'un jeune prétendant, il ne peut pas toujours satisfaire aux exigences d'un riche polygame. A moins que sa famille ou son nouveau prétendant ne puisse faire face aux exigences de l'héritier la demande de liberté de la femme n'est généralement pas admise par les tribunaux soit indigènes, soit européens. Dans le Cameroun français, la veuve est supposée être libre et indépendante, mais aucune femme n'est vraiment libre de se remarier sans le consentement du païen qui en a hérité. Par exemple, une jeune femme qui en application du décret de 1928, demandait d'être exemptée d'obligations pécuniaires vis-à-vis de la famille de son mari, se vit demander la preuve de son mariage. On lui dit ensuite qu'elle avait laissé la question trop longtemps en suspens et qu'elle était considérée avoir accepté de cohabiter avec l'héritier, aussi fut-elle obligée de demander le divorce (ce qui entraînait la restitution de la dot). Dans la Rhodésie du Nord, la coutume d'hériter automatiquement de la veuve est en voie de lente disparition. La veuve peut maintenant rentrer dans la famille de son père ou se remarier, mais dans les deux cas l'héritier essaie de récupérer une partie de la dot, bien que ce soit contraire à l'interprétation de la loi. On emploie parfois la contrainte pour l'empêcher de se libérer. Dans quelques districts, la veuve peut rester seule avec ses enfants si elle a les moyens de les élever (Nigéria du Sud, Sierra Leone). Dans une certaine tribu, lorsqu'elle reprend sa liberté, elle peut garder ses enfants pourvu que l'aîné de ceux-ci soit remis à la belle-mère — c'est un reste d'une vieille coutume (frontière entre le Nyassaland et de la Rhodésie du Nord). Dans certaines parties du Tanganyika, de l'Ouganda, du Nyassaland et de la Rhodésie du Nord, la veuve qui ne reste pas avec la famille de son mari conserve généralement la garde de ses enfants. Dans certains cas, cela provient de ce que la famille a été organisée suivant l'ascendance maternelle. Dans d'autres cas, c'est la coutume qui a évolué. Parfois, lorsqu'il s'agit d'une femme de

tête et indépendante, elle est libre, surtout lorsque les vieilles coutumes tombent en désuétude et que les autorités européennes les combattent. Par exemple, une femme du Togo du Sud peut généralement disposer d'elle-même, surtout si elle a reçu de l'éducation et qu'elle est d'un rang social convenable. Dans l'Union Sud-Africaine, les jeunes veuves s'opposent de plus en plus à être transférées selon la coutume chez la mère de leur mari décédé.

Mais beaucoup de femmes ont peur de rompre avec les coutumes de la tribu et devraient être vraiment héroïques pour tenter de disposer d'elles-mêmes à leur gré. Par exemple, dans la Rhodésie du Sud, une veuve (n'ayant pas d'argent à elle) doit obtenir pour regagner sa liberté que son père rembourse un tiers de la dot (procédure maintenue par les tribunaux européens), tandis que ses enfants âgés de plus de 6 ans sont donnés à la famille du mari (ceci est également du droit indigène confirmé par les tribunaux européens). Le même fait se produit dans l'Ouganda oriental. Si, par exemple, une veuve catholique refuse obstinément de cohabiter avec un héritier polygame, ce dernier menace les parents de prison, à moins qu'ils ne remboursent le prix d'achat de la fiancée. Les parents n'y sont pas disposés. La malheureuse veuve est généralement forcée de céder à une pression morale et de cohabiter avec l'héritier. Sinon, sa seule ressource est la prostitution (Rhodésie du Sud). Parfois, la veuve peut aller habiter à la mission avec tous ses enfants, mais si elle s'y décide, elle n'est soutenue ni par la loi ni par la coutume, mais seulement par le pouvoir qu'aura le missionnaire d'inspirer respect à ses propriétaires. Récemment au Cameroun français, un jugement alloua une veuve chrétienne à un païen. Un de nos correspondants écrit encore: «Généralement, une femme noire du Dahomey reste sous tutelle toute sa vie; il lui coûterait cher de s'emanciper».

Recommandations

Il est évident qu'une veuve devrait être autorisée à disposer d'elle-même et de ses enfants. Les autorités ne devraient pas soutenir les coutumes indigènes au point de ne pas même aider un missionnaire à sauver une veuve chrétienne d'un mariage polygame. La veuve ne devrait pas être liée par le prix de la dot. Enfin, il est des plus importants que la femme africaine ait l'occasion de gagner sa vie, de sorte que, si elle le désire, elle puisse être réellement indépendante en cas de veuvage.

tarifs de gaz, d'électricité, des loyers et des fermages. Mais tous les prix en vigueur continuent à être soumis à la surveillance des autorités, et s'il ne se justifient pas, ils peuvent, après examen, être abaissés.

Il n'y a pas besoin d'insister sur l'importance que présentent ces problèmes pour les femmes. Suivons-les donc toutes avec attention les cours des prix, recherchons les causes de majoration et étudions ces problèmes, puis prenons position. Examinons aussi les propositions du Conseil fédéral, qui tendent à donner dans la Constitution une place importante aux cartels et autres organisations économiques, vu la répercussion formidable que ceci pourrait avoir sur l'établissement général des prix. (Trad. française)

sante, a déjà paru dans l'*Essor*. Mais ce n'est pas seulement à l'Autriche que s'adresse cette brochure, mais aussi à la Suisse, l'auteur étant, comme il le dit lui-même «douloureusement frappé» à chacun de ses retours au pays natal, de constater que le processus d'intoxication qu'il a vu croître en Autriche se développe chez nous selon les mêmes lois; et il s'inquiète à juste titre de ce que peut faire craindre cette carence de la démocratie, et cet empoisonnement par la presse. Ce cri d'alarme mérite d'être entendu.

J. Gbd.

Fédération Suisse des Auberges de Jeunesse, Seilergraben, 1. Zurich: *Guide suisse des auberges de jeunesse*, pour 1937, avec carte routière: Prix: 20 centimes. — *Calendrier suisse de l'excursionniste* pour 1938, avec de nombreuses illustrations en couleurs, et des reproductions du concours de photographie de 1937.

Voici deux jolies publications claires et gaies de cette Fédération qui a déjà tant fait pour favoriser le sport sain et bon marché, et l'amour de la vie en plein air. Quelques-unes des illustrations du calendrier, notamment, sont tout à fait charmantes, et nous ne doutons pas de son très grand succès de vente, ceci d'autant plus que le bénéfice net sera consacré au développement de l'œuvre suisse des auberges de jeunesse, dont l'utilité va en augmentant chaque année. M. F.

Julia FULPIUS GAVARD (1876-1935): *In Memoriam* (Témoignages et pages retrouvées). Editions *Revue Mensuelle*. Genève-Paris 1937. Les nombreux amis de M^{me} Fulpius-Gavard retrouveront avec grand plaisir dans ces pages élégamment imprimées, et dont de pieuses mains fi-

liales ont rassemblé le texte, l'évocation de cette personnalité si vivante et bonne, trop tôt disparue. Fragments de discours prononcés à l'occasion de ses obsèques ou de cérémonies commémoratives, conte de Noël ou étude littéraire dus à sa plume, tous ces écrits permettent à ceux qui l'ont moins ou peu connue de réaliser ce que fut Julia Fulpius, et comment sa fièvre de jeunesse, placée en exercice de cette plaquette, fut véritablement l'expression de sa pensée. M. F.

Suzanne BOUILLET: *Manuel de la Paix*. Rieder, éditeurs, Paris, 108, bd. St-Germain, 1937.

Les lecteurs du *Mouvement* n'ont certainement pas oublié le précédent ouvrage de cet auteur: *Comment réaliser la paix*? dont il fut question ici même au moment de sa publication. Ce petit *Manuel* a puisé son inspiration à la même source, et résume de façon très claire, sous la forme dialoguée de questions et de réponses, toute la documentation utile à connaître afin de pouvoir travailler pour la grande cause de la paix. Une série de pensées et de maximes sur la paix et dites aussi bien à l'Evangile qu'à des personnages historiques de tous temps termine heureusement cette brochure de propagande. M. F.

Le Mouvement Féministe
se vend au numéro
Librairie Payot, rue du Marché, Genève
A l'Union des Femmes, r. Et.-Dumont, 22
A l'Administration, 7, rte de Chêne.